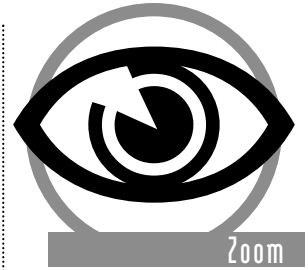


11. Instaurer un comité à l'issu de ce symposium pour le suivi des programmes en énergies renouvelables (ER) au niveau des pays africains ;
12. Renforcer les échanges d'information et promouvoir la mise en réseau des différentes institutions actives dans le domaine des ER. Le noyau de ce réseau a été mis en place en marge de ce symposium et a été concrétisé par un accord signé par les institutions suivantes : ANER Tunisie, CDER Maroc, APRUE Algérie, ADER Mauritanie, le CDER Maroc se proposant d'animer le démarrage de ce réseau ;
13. Renforcer les capacités de communication entre les pays africains dans le domaine des énergies renouvelables ;
14. Documenter les expériences réalisées par tous les pays et confier le suivi du Programme régional africain en énergie éolienne (PAFEOL) au Comité de pilotage de l'organisation du symposium ;

15. Evaluer les acquis et les réalisations en matière de renforcement de capacités dans le domaine des ER au niveau des pays africains ;
16. Faire participer le Comité de pilotage au séminaire d'évaluation de l'étude sur le potentiel africain en énergie éolienne ;
17. Responsabiliser une institution pour la capitalisation des acquis et des expériences (IEPF, UNESCO, ADEME, etc.) ;
18. Favoriser la mise à disposition du secteur privé des données et informations relatives au secteur des ER en vue de procéder à la réalisation d'investissements dans ce domaine.

Ces recommandations ont été à l'origine de la création du RIED dont nous vous racontons la genèse dans l'article suivant.

ANNABELLE JACQUET



Energies renouvelables et Pays du Sud, la coopération dans une Belgique fédérale

© APERE

En Belgique, si la coopération reste encore du ressort du niveau fédéral pour sa part fondamentale, l'évolution institutionnelle du pays permet aux entités fédérées, Régions et Communautés, de nouer des liens et de conclure des accords avec des états (qu'ils soient nations industrielles ou pays en voie de développement) et des régions à l'étranger.

Dans l'entité Wallonie-Bruxelles, c'est la Direction générale des Relations extérieures (DGRE) qui gère ces compétences, par ses trois composantes :

- Agence wallonne à l'Exportation (AWEX) pour le commerce extérieur
- Commissariat général aux Relations internationales (CGRI) pour les aspects culturels

- Division des Relations internationales (DRI) pour les aspects technico-économiques

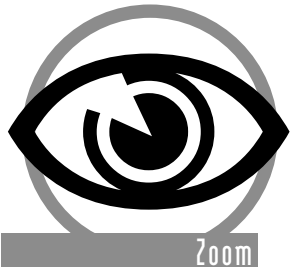
Toutefois, d'autres administrations peuvent jouer un rôle non négligeable dans ce domaine, notamment dans le domaine de l'énergie. En effet, avec l'accord du Gouvernement wallon, la DGTRE – Division de l'Energie contribue aux activités de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement des Pays francophones (IEPF). Cette ONG, dont le siège est à Québec, est membre de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

La dimension francophone

Depuis une quinzaine d'années, la DGTRE – Division de l'Energie apporte un soutien concret et constant aux missions de l'Institut pour ses projets et actions de promotion de l'efficacité énergétique :

- information : colloques, séminaires, ateliers, publications (guides), ...

Paysage mauritanien



Zoom

- formation : en gestion, planification, sécurité, maintenance, ...
- renforcement de l'expertise : URE, biomasse, Responsables énergie, ...
- actions de terrain : petite hydroélectricité, biogaz, ...

Ceci est rendu possible par une contribution financière, modeste sans doute, mais aussi et surtout par la participation de nos experts qui apportent leur savoir-faire et leurs expériences à la bonne fin des opérations de l'Institut.



© APERE

Symposium international sur l'Energie éolienne de Nouakchott

Une autre administration wallonne contribue également, et de façon importante, à la bonne marche de l'Institut : la Division des Relations internationales (DRI) de la DGRE.

Au-delà de son soutien à l'IEPF, la DRI favorise la diffusion du savoir-faire wallon dans les pays du Sud avec qui elle a conclu des accords de partenariat. La DGTRE joue alors plutôt un rôle de « conseiller technique » :

- avis sur les dossiers présentés
- recours aux experts les mieux qualifiés
- **un nouveau-né : le RIED**

En janvier 2003, l'IEPF, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'UNESCO et l'ISESCO, de même que plusieurs pays africains, organisait à Nouakchott (Mauritanie) un symposium international sur l'énergie éolienne (comme décrit dans l'article précédent). Dans la foulée de cette manifestation, plusieurs participants proposèrent de mieux formaliser les liens entre les acteurs, avec le concours et l'appui de l'IEPF, mais en dehors de sa structure.

En avril 2003, les promoteurs de cette idée se réunissaient à Tunis, dans le cadre de la « Semaine des énergies renouvelables », afin de discuter de la faisabilité de création d'un réseau sur l'énergie éolienne. Si le concept était d'abord axé

exclusivement sur l'éolien, il fut décidé d'élargir le réseau à d'autres formes d'énergie, dans le contexte du développement durable. S'ensuivit un travail de mise en musique, réalisé par l'APERe, en collaboration avec le CDER (Maroc) et l'ADER (Tunisie). Le résultat de ce travail, à savoir l'élaboration des statuts du futur réseau et d'un plan d'action, fut présenté et retravaillé à Marrakech en juin 2003, lors d'une réunion du comité de pilotage du projet. Celle-ci déboucha sur la création effective du Réseau international pour l'Energie durable (RIED) et l'élection d'un comité de gestion au sein duquel l'APERe dispose d'une place.

Afin de faciliter le fonctionnement du RIED et d'en améliorer l'efficacité, une structure souple mais largement ouverte a été privilégiée. Le RIED est ainsi appelé à rassembler les membres les plus

divers, allant des institutions publiques et privées aux ONG, leur point commun résidant dans un intérêt direct et réel pour l'énergie durable. Ses actions seront donc principalement orientées vers l'échange d'information, le soutien d'initiatives concrètes et la solidarité. La première action amorcée par le RIED est la préparation du « Séminaire international sur l'accès à l'énergie et la lutte contre la pauvreté » qui se tiendra début juin 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), en marge du Sommet de la Francophonie sur le Développement durable.

Cette mission servira de « baptême du feu » pour le RIED, sur ses capacités d'agir et de fonctionner. En effet, d'autres demandes ont déjà été exprimées, dans divers domaines (inventaires des savoir-faire et réalisations, cadres légaux, diffusion de l'information, ...). Il conviendra dès lors d'utiliser et d'expérimenter ce nouvel outil avant de le développer.

SERGE SWITTEN

Les membres fondateurs du RIED sont : l'Algérie, la Belgique (Communauté Wallonie-Bruxelles), le Burkina Faso, le Congo, la France, Haïti, le Maroc, la Mauritanie, la Roumanie, le Sénégal, la Tunisie et le Vietnam ; mais aussi des organismes internationaux tels que l'IEPF, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).



© APERE

Dans le désert mauritanien